



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



Commission permanente
du développement durable

C-II/144/M
25 janvier 2022

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie

Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs
Mme H. Järvinen (Finlande) et M. S. Patra (Inde)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont de plus en plus présentes dans tous les domaines de la vie en société – y compris dans le secteur de l'éducation. Ce phénomène génère de nouvelles possibilités en matière d'enseignement et d'apprentissage, et influe sur les modes d'accès, de transmission et de traitement de l'information. Si les avancées technologiques créent de nouvelles possibilités, elles posent également de nouveaux défis en termes d'équité et d'inclusion, de sécurité des données et de respect de la vie privée, de financement de capacités numériques onéreuses. La résolution vise à déterminer comment utiliser au mieux les possibilités que nous offrent les TIC en matière d'apprentissage.

Il ne fait aucun doute que les TIC peuvent bénéficier à nos sociétés dans le domaine de l'éducation. Elles permettent de fournir des programmes éducatifs et de multiplier les possibilités d'instruction. Elles peuvent également servir d'instruments pédagogiques améliorant la pertinence et la qualité des processus d'enseignement et d'apprentissage pour les enseignants et les apprenants, et aider les utilisateurs à acquérir des compétences numériques. La technologie devrait être au service de l'éducation, et permettre d'accéder à l'information, d'établir des connexions et de concevoir des processus d'enseignement et d'apprentissage mieux organisés. Toutefois, la technologie ne doit pas être le moteur de l'enseignement et de l'apprentissage. Les enseignants et les apprenants sont les éléments essentiels de toute application d'apprentissage et doivent le rester.

Le monde était confronté à une crise de l'apprentissage bien avant que la pandémie de COVID-19 ne frappe. Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2016, plus de 600 millions d'enfants et d'adolescents n'avaient pas acquis les compétences minimales en lecture et en mathématiques, alors même qu'ils étaient scolarisés. La Banque mondiale a introduit le concept de « pauvreté des apprentissages » pour définir l'incapacité de lire et de comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans.

Du fait de la fermeture des écoles résultant de la pandémie de COVID-19, des centaines de millions d'enfants ont été déscolarisés, pendant de longues périodes pour un grand nombre d'entre eux. Cela a contribué à aggraver la crise en matière d'éducation, les écoles s'efforçant de trouver des moyens d'organiser l'enseignement à distance. Certains pays ont réussi mieux que d'autres, certaines écoles ont fait face à la situation mieux que d'autres, et même certaines classes au sein d'un même établissement ont trouvé de meilleures solutions que d'autres. La fracture numérique est bien réelle dans le domaine de l'éducation et une pandémie comme celle que nous connaissons aujourd'hui ne peut que l'aggraver.

Les fractures numériques reflètent et amplifient les inégalités sociales, culturelles et économiques existantes. On constate des disparités en matière de compétences numériques entre les pays, entre les régions, entre les classes sociales, entre les sexes, entre les groupes d'âge, entre différents groupes minoritaires, et la liste ne s'arrête pas là. Le renforcement des compétences numériques coûte cher et ceux qui ont des ressources ont la possibilité de faire les investissements nécessaires. C'est précisément pour cette raison qu'il est absolument essentiel que les parlements et les gouvernements déploient des efforts particuliers en matière d'équité et d'inclusion lorsqu'ils conçoivent des politiques éducatives. Personne ne doit être laissé de côté.

L'investissement dans l'éducation des filles est un facteur clé pour la promotion de l'équité, mais aussi du développement de la société dans son ensemble : il transforme les communautés, les pays et le monde entier. Les filles qui reçoivent une éducation sont moins susceptibles de se marier jeunes et plus susceptibles de mener une vie saine et productive. Elles gagnent un revenu supérieur à celui des filles moins instruites, participent à la prise des décisions qui les concernent le plus et s'assurent un meilleur avenir, pour elles-mêmes et leurs familles. L'éducation des filles contribue à renforcer l'économie et à réduire les inégalités. Elle contribue à former des sociétés plus stables, plus résilientes où tous les individus – y compris les garçons et les hommes – ont la possibilité de réaliser leur potentiel. Néanmoins, avant d'introduire des TIC, des outils d'intelligence et des algorithmes, il importe de se rappeler qu'ils peuvent véhiculer des stéréotypes sexistes et tout doit être mis en œuvre pour éliminer ces stéréotypes. D'autre part, la mise en œuvre de coûteux programmes d'enseignement des TIC ne doit pas se faire au détriment de besoins éducatifs plus fondamentaux. La résolution met l'accent sur l'importance de conditions d'apprentissage optimales, telles qu'un personnel enseignant suffisant, un nombre limité d'élèves par classe pour permettre aux enseignants d'accorder assez de temps à chacun et des repas fournis à l'école afin de s'assurer que les élèves aient l'énergie nécessaire pour apprendre.

Enfin, il est capital de mettre en place les stratégies requises pour suivre et évaluer la progression des résultats éducatifs. De telles stratégies serviraient de fondement aux politiques et aux méthodes éducatives élaborées à l'avenir.

Le projet de résolution vise à rendre un avis sur des questions comme celles-ci :

- Les moyens de tirer le meilleur parti possible des TIC dans le secteur de l'éducation.
- La situation globale de l'éducation et le point de départ justifiant une utilisation accrue des TIC.
- Les mesures à envisager en vue du renforcement des compétences dans le secteur de l'éducation.